

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2021

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.269.230, un actif net de D : 10.245.330 et un bénéfice de la période de D : 101.975.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2021, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 83,91% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 15,97% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 27 Octobre 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2021	30/09/2020	Année 2020
Portefeuille-titres	4	8 617 088	11 375 172	10 130 795
Obligations et valeurs assimilées		8 617 088	11 334 389	10 089 671
Tires des Organismes de Placement Collectif		-	40 783	41 124
Placements monétaires et disponibilités		1 639 802	2 659 544	2 372 800
Placements monétaires	5	1 639 779	2 659 534	2 372 790
Disponibilités		23	10	10
Créances d'exploitation	6	12 340	104	630
TOTAL ACTIF		10 269 230	14 034 820	12 504 225
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	22 987	30 607	30 221
Autres créditeurs divers	8	913	11 454	1 256
TOTAL PASSIF		23 900	42 061	31 477
ACTIF NET				
Capital	9	9 961 582	13 615 276	12 037 330
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		83	24	22
Sommes distribuables de la période		283 665	377 459	435 396
ACTIF NET		10 245 330	13 992 759	12 472 748
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 269 230	14 034 820	12 504 225

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2020</i>	<i>Année 2020</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	110 761	337 292	144 399	444 192	575 641
Revenus des obligations et valeurs assimilées		110 761	337 292	144 399	442 723	574 172
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	-	1 469	1 469
Revenus des placements monétaires	11	12 544	24 166	8 792	39 318	51 675
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		123 305	361 458	153 191	483 510	627 316
Charges de gestion des placements	12	-22 987	-69 199	-30 607	-94 547	-124 768
REVENU NET DES PLACEMENTS		100 318	292 259	122 584	388 963	502 548
Autres charges	13	(2 870)	(8 676)	(3 795)	(11 759)	(15 562)
Contribution Sociale de Solidarité		-	(200)	-	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		97 448	283 383	118 789	377 004	486 786
Régularisation du résultat d'exploitation		(7 137)	282	1 237	455	(51 390)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		90 311	283 665	120 026	377 459	435 396
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7 137	(282)	(1 237)	(455)	51 390
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 327	(16 310)	7 943	15 993	(16 153)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		200	30 170	200	9 350	47 913
RESULTAT NET DE LA PERIODE		101 975	297 243	126 932	402 347	518 546

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2020</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2020</i>	<i>Année 2020</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	101 975	297 243	126 932	402 347	518 546
Résultat d'exploitation	97 448	283 383	118 789	377 004	486 786
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4 327	(16 310)	7 943	15 993	(16 153)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	200	30 170	200	9 350	47 913
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(331 636)	-	(531 605)	(531 605)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(411 712)	(2 193 025)	(111 151)	(55 964)	(1 692 174)
Souscriptions					
- Capital	3 116 737	19 650 644	4 033 200	18 565 885	23 873 179
- Régularisation des sommes non distribuables	3 726	14 507	6 098	19 938	31 889
- Régularisation des sommes distribuables	75 702	616 141	90 539	628 991	810 134
Rachats					
- Capital	(3 520 953)	(21 740 242)	(4 145 677)	(18 627 576)	(25 515 799)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 082)	(14 517)	(6 008)	(19 770)	(35 155)
- Régularisation des sommes distribuables	(82 842)	(719 558)	(89 303)	(623 432)	(856 422)
- Droits de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	(309 737)	(2 227 418)	15 781	(185 222)	(1 705 233)
ACTIF NET					
En début de période	10 555 067	12 472 748	13 976 978	14 177 981	14 177 981
En fin de période	10 245 330	10 245 330	13 992 759	13 992 759	12 472 748
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	102 286	118 939	135 711	135 208	135 208
En fin de période	98 292	98 292	134 597	134 597	118 939
VALEUR LIQUIDATIVE	104,234	104,234	103,960	103,960	104,867
TAUX DE RENDEMENT	1,01%	2,89%	1,02%	2,91%	3,72%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligatoire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée

directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2021, à D : 8.617.088 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		8 302 322	8 617 088	84,11%
Obligations des sociétés		1 357 222	1 396 953	13,64%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	52 462	52 736	0,51%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	560 000	580 421	5,67%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	120 000	121 406	1,18%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	27 500	28 382	0,28%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	80 000	82 574	0,81%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	53 260	54 448	0,53%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	60 000	62 975	0,61%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	30 000	30 488	0,30%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	40 000	40 957	0,40%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	80 000	82 867	0,81%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	80 000	82 432	0,80%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	100 000	100 497	0,98%

Obligations WIFAK ISLAMIQ 2019-1 CAT B au taux de 10,5 %	200	12 000	12 257	0,12%
Obligations CIL 2018-1 TF au taux de 10,6 %	200	12 000	12 717	0,12%
Obligations TLF 2021-1 TF au taux de 9,7 %	500	50 000	51 796	0,51%

Note 4 : Portefeuille- titres (suite)

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2021	% Actif net
Emprunt National		87 500	88 385	0,86%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 8,8%	500	50 000	50 347	0,49%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	37 500	38 038	0,37%
Bons du trésor assimilables		6 857 600	7 131 750	69,61%
-				
BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	411 461	4,02%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	719 291	7,02%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	500 772	4,89%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 015 908	9,92%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	510 802	4,99%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	910 757	8,89%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	709 832	6,93%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 343 958	13,12%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 008 969	9,85%
Total		8 302 322	8 617 088	84,11%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				83,91%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2021 à D : 1.639.779 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30/09/2021</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		2 650 743	1 139 851	11,13%
Banque Nationale Agricole		2 650 743	1 139 851	11,13%
Certificats de dépôt		500 000	499 928	4,88%
Certificat de dépôt BNA au 01/10/2021 au taux de 6,51% (10 jours)		500 000	499 928	4,88%
Total général		3 150 743	1 639 779	16,01%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			15,97%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2021 à D : 12.340 , contre D : 104 au 30 septembre 2020 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Solde des souscriptions et rachats	12 194	-	-
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	-	-	452
Autres	146	104	178
Total	12 340	104	630

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2021 à D : 22.987, contre D : 30.607 au 30 septembre 2020 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Maxula Bourse	15 359	20 450	20 193
Banque Nationale Agricole (dépôt)	4 577	6 093	6 017
Banque Nationale Agricole (distribution)	3 051	4 064	4 011
Total	22 987	30 607	30 221

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2021 à D : 913, contre D : 11.454 au 30 septembre 2020 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2021</u>	<u>30/09/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	6 965	-
Redevance du CMF	815	1 091	1 137
TCL	98	124	119
Retenu à la source à payer	-	3 274	-
Total	913	11 454	1 256

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2020

Montant	12 037 330
Nombre de titres	118 939
Nombre d'actionnaires	823

Souscriptions réalisées

Montant	19 650 644
Nombre de titres émis	194 165
Nombre d'actionnaires nouveaux	521

Rachats effectués

Montant	(21 740 242)
Nombre de titres rachetés	(214 812)
Nombre d'actionnaires sortants	(565)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(16 310)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	30 170
Régularisation des sommes non distribuables	(10)

Capital au 30-09-2021

Montant	9 961 582
Nombre de titres	98 292
Nombre d'actionnaires	779

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 110.761 pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2021, contre D : 144.399 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2020, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	du 01/07 au 30/09/2020	du 01/01 au 30/09/2020	Année 2020
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	22 575	73 377	30 121	107 049	137 245
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	88 186	263 915	114 278	335 674	436 927
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	-	-	-	1 469	1 469
TOTAL	110 761	337 292	144 399	444 192	575 641

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Juillet au 30 septembre 2021 à D : 12.544, contre D : 8.792 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2020, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	du 01/07 au 30/09/2020	du 01/01 au 30/09/2020	Année 2020
Intérêts des dépôts à vue	3 716	14 833	8 792	24 931	37 288
Intérêts des certificats de dépôt	8 828	9 333	-	14 387	14 387
TOTAL	12 544	24 166	8 792	39 318	51 675

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2021 à D : 22.987, contre D : 30.607 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2020, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/07 au 30/09/2021</u>	<u>du 01/01 au 30/09/2021</u>	<u>du 01/07 au 30/09/2020</u>	<u>du 01/01 au 30/09/2020</u>	<u>Année 2020</u>
Commission de gestion	15 359	46 235	20 450	63 171	83 364
Commission de dépôt	4 577	13 779	6 093	18 825	24 842
Commission de distribution	3 051	9 185	4 064	12 551	16 562
Total	22 987	69 199	30 607	94 547	124 768

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2021 à D : 2.870, contre D : 3.795 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2020, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/07 au 30/09/2021</u>	<u>du 01/01 au 30/09/2021</u>	<u>du 01/07 au 30/09/2020</u>	<u>du 01/01 au 30/09/2020</u>	<u>Année 2020</u>
Redevance du CMF	2 560	7 706	3 409	10 529	13 894
TCL	309	964	384	1 227	1 663
Autres	1	6	2	3	5
Total	2 870	8 676	3 795	11 759	15 562

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.